

**DELIBERATION (2026-29)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Désignation d'un délégué élu et d'un délégué du personnel au CNAS

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation : 27 mars 2026

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Sébastien SIRIEIX, Romain LEHMANN, Laura CHAMBADE, Marie DA COSTA, Alain LAGRU, Thierry CHALENDARD, Pierre DUPÊCHER, Fabien THIOLAS, Audrey VALLAT, Andréa ZANON, Hélène TARRIT-DESGENS, Marie PAULET.

Représentés : M.MME : Marielle GOUTTARD (pouvoir à Marie DA COSTA), Nicolas JOIGNEAUX (pouvoir à Fabien THIOLAS).

Secrétaire de séance : M. Sébastien SIRIEIX.

Monsieur le Maire expose :

Le CNAS (Comité National d'Action Sociale) est au service des personnels territoriaux. Il propose des prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des personnels des Collectivités Territoriales et des salariés des établissements publics.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner un délégué des élus et un délégué des agents au sein de cette instance.

Il propose que la Commune au sein du CNAS soit représentée comme suit :

- Délégué élu : Alain LAGRU,
- Déléguée agent : Corinne BRUHAT.

Le Conseil Municipal, après vote :

- Désigne Alain LAGRU comme délégué élu de la Commune au sein du CNAS :
- Désigne Corinne BRUHAT comme déléguée des agents de la Commune au sein du CNAS :
- Et charge Monsieur le Maire d'accomplir à cet effet toutes formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 2 avril 2026.

Au registre sont les signatures.

En Mairie de La Roche Noire, 2 avril 2026.

Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance, Sébastien SIRIEIX.